

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

DECRET D/2022/ 0028 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PORTE-PAROLE DE LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu l'Ordonnance n° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux ;

Vu le Décret D/2021/059/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;

Vu le Communiqué n° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article premier : Le Colonel Amara CAMARA, Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, est nommé Porte-parole de la Présidence de la République, cumulativement avec ses fonctions ;

Article 2 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 JAN 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA